

Séance du 19 mai 2022

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **19 mai, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 avril 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

19 mai 2022

Titulaires : Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : François GAUTRY suppléant d'Annick BARRÉ, Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET

Pouvoirs :

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°26.2022

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Elections professionnelles
2022 – Prise en charge
financière des frais
d'impression des professions
de foi**

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme – excusé.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Joël DEBUIGNE, Vice-Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre des élections professionnelles des années 2014 et 2018, le coût des impressions des professions de foi a été pris en charge financièrement, par le budget du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Le Président rappelle aussi que depuis les élections professionnelles de 2018, un protocole syndical a été institué.

Ce-dernier prévoit un financement de 500,00 € pour les organisations syndicales signataires dans le cadre des élections professionnelles de 2022.

Le Président expose qu'à l'issue d'une réunion avec les organisations syndicales en date du 30 mars, l'une des organisations syndicales présente a formulé le souhait d'une prise en charge par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du coût de l'impression des professions de foi pour les organisations syndicales absentes du protocole et non destinataires de l'enveloppe exceptionnelle de 500,00 € évoquée ci-dessus.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de prendre en charge financièrement l'impression des professions de foi uniquement pour les organisations syndicales non-signataires du protocole, avec un plafond fixé à 500,00 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles pour l'année 2022, la prise en charge financière par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher des frais d'impression des professions de foi des organisations syndicales non-signataires du protocole syndical, en plafonnant cette prise en charge à 500,00 € pour chaque organisation syndicale concernée,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 30 mai 2022
Exécutoire le : 30 mai 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 19 mai 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE

